



Association des retraités(es)
de l'enseignement du Québec
section Beauce-Etchemins

SECTEUR Beauce-Etchemins

Politique « carte Ami /Amie de l'A.R.E.Q. »

Définition :

La carte **Ami /Amie de l'A.R.E.Q.** s'adresse à :

1. Celles et ceux qui appartiennent à leur propre association de retraités du domaine de l'éducation (ex. les directeurs).
2. Les conjoints ou conjointes de membres ou amis de l'A.R.E.Q.
3. Les conjoints ou conjointes des membres ou amis défunts de l'A.R.E.Q.
4. En général tout retraité de l'enseignement ne faisant pas partie de l'A.R.E.Q.
5. Pour posséder cette carte, il faut en faire la demande auprès du comité directeur qui juge de la pertinence de l'accorder.

Avantages de la carte Ami /Amie de l'A.R.E.Q. :

1. Le même prix que celui demandé aux membres de l'A.R.E.Q. pour les grandes activités de l'année.
2. Réception du bulletin sectoriel « Reflet » à leur adresse postale selon la politique du journal « Reflet ».

Ce que la carte ne permet pas :

1. Remboursement des frais de déplacement lors de l'assemblée générale.
2. Droit de parole et de vote lors de l'assemblée générale.
3. Avantages spéciaux en dehors des grandes activités de l'année.

Coût de la carte :

Fixé par le comité directeur lors de la préparation du budget.

Proposée par **André Quirion**

Appuyée par **Huguette Rodrigue**

et adoptée unanimement ce 2^e jour de mai de l'année 2006 à Saint-Joseph-de-Beauce, Québec.